

*Erection
de ce petit
Royaume.*

aume d'Yvetôt, que quelqu'uns (mal à propos) ont traité de fable & de chimere.

En l'an 534. de nôtre salut, le Roi Clotaire I. du nom, tua dans l'Eglise de Soissons, un Vendredi Saint, un nommé Gautier Genti homme Normand, Seigneur d'une petite Terre dans le Pays de Caux, à six lieues de Roüen, nommé Yvetôt. Le Roi se repentant bientôt après d'une action si violente, chercha à la reparer aussi-tôt qu'il l'eût connue. Dans cette vûe, il fit expedier des Lettres Patentes au fils de ce Gautier, par lesquelles il érigea pour lui & ses successeurs, à perpétuité la Seigneurie d'Yvetôt en Souveraineté, avec titre de Royaume, avec toutes les exemptions dont jouissoient pour lors les Princes de la Famille Royale, dans les Terres qui leur servoient comme d'apanage. Ce Titre Primordial ne se trouve plus, une espace de tems de près de douze cens ans l'a fait égarer; mais les Comtes de Bellay & presentement le Comte d'Albon, entre les mains desquels Yvetôt a passé par droit de succession, ont produit de tems à autre des actes publics, qui sont des preuves du Privilege que Clotaire donna à la Seigneurie d'Yvetôt.

Ces actes publics ne remontent cependant que jusqu'en 1392. on y trouve entre autres une Lettre de cachet du Roi François I. adressée au Parlement l'an 1543. en faveur de la Dame d'Yvetôt, où elle est qualifiée de Reine. Le Roi d'Yvetôt se trouva au mariage d'Henri le Grand, lorsqu'il épousa Marie de Medicis: (c'étoit Martin de Bellay:) comme on étoit em-

. barassé